

## PNGMDR – fiche d'analyse des controverses techniques:

- **Numéro et Intitulé de la question: 5 - Gestion des déchets de très faible activité**

*L'adoption de seuils ou de nouvelles règles dérogatoires pour le recyclage, le stockage en site conventionnel ou la libération des matériaux très faiblement radioactifs issus des anciens sites nucléaires, comme l'ont fait d'autres pays d'Europe, présente-t-elle un risque sanitaire ?*

**Cadre 1**, rempli et retourné à la CPDP par mail pour le **lundi 22 octobre**.

### **Position argumentée sur la question n° 5 exprimée par : J.BONNETAUD GP DEM**

Pour chacune des différentes options citées ci-dessus, l'existence ou pas d'un risque sanitaire dépendra à la fois du type de déchet, du procédé de traitement des produits transformés et des procédures de contrôle réglementaires qui seront instaurées.

Le stockage TFA est-il toujours la meilleure solution?

On peut illustrer cette question avec la comparaison stockage TFA vs recyclage dans le cas des aciers de démantèlement (installations d'EURODIF et GV d'EDF) sujet en cours d'études et déjà assez documenté:

Références documentaires:

- *areva\_dem\_eurodif\_2016-09-22\_projet\_valorisation\_.pdf*
- *traitement et valorisation des grands lots homogènes de matériaux métalliques TFA provenant de l'usine Georges Besse d'EURODIF et des génér.ateurs de vapeur.pdf*
- *PNGMDR 2016-2018*

Ces premières études permettent d'envisager la possibilité d'une décontamination poussée associée à des filières de fabrication de produits transformés massifs (contrepoids de grue par ex).

L'absence de risque sanitaire reposerait alors:

- sur les performances de la décontamination attendue (à confirmer par les expérimentations prévues)
- sur la nature des produits fabriqués
- sur les procédures de contrôle de l'Autorité de Sureté

Dans ce cas, le recyclage serait une alternative préférable au stockage définitif, en effet

- le stockage sur site d'enfouissement de matériaux potentiellement recyclable n'est pas compatible avec la notion de développement durable.

- d'autre part, le maintien pendant une durée indéterminée, (au de là de la période de surveillance) d'un site contenant un gisement d'au moins 200 000 tonnes de matériaux valorisables amène une interrogation: peut-on affirmer avec certitude que les générations futures ne décideront jamais d'entreprendre la récupération de ce gisement (mais avec plus de difficulté que pour nous), soit pour sa valeur propre soit pour libérer des zones de stockage?

Pour l'ensemble de nos déchets, la tendance générale est de favoriser le recyclage : il serait plus conforme à l'éthique que ce soit la génération actuelle qui prenne le traitement de matériaux TFA à sa charge, à un coût bien moindre que celui d'un recyclage ultérieur après enfouissement.

**Cadre 2**, rempli et retourné à la CPDP par mail pour le **mercredi 14 novembre** par les personnes ou organismes ayant des contre-arguments à présenter par référence au cadre 1.

***Contre-Argumentation, présentée par (nom de la personne ou organisme):***

**Cadre 3**, rempli entre le 15 et le 20 novembre par l'auteur du cadre 1

***Réponses de l'auteur du cadre 1 aux arguments développés dans le cadre 2***